



# Demande de Passeport

## Personne majeure

### La présence du demandeur est obligatoire

#### Pièces à fournir selon la situation

- Une copie intégrale d'acte de naissance en original de moins de 3 mois, à demander à la mairie de votre lieu de naissance  
OU si vous êtes né(e) à l'étranger :  
Ministère des Affaires étrangères, 11 rue de la Maison Blanche, 44941 Nantes Cedex 9  
OU directement sur internet : [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)
- La preuve de la nationalité française si la copie intégrale de l'acte de naissance ne permet pas d'établir formellement la nationalité française
- 1 photo d'identité récente (moins de 6 mois) / (de préférence chez un photographe)
  - tête nue de face, sans lunettes
  - le fond doit être clair, neutre et uni, en couleur ou noir et blanc
  - taille de la photo 35\*45mm
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois  
Facture ou échéancier EDF-GDF / Lyonnaise des eaux, France Telecom, Loyer, Impôts sur les revenus, Taxe foncière ou d'habitation, facture de portable ou internet)
- Timbres fiscaux de 86€  
Trésorerie ou bureaux de tabac OU timbres fiscaux dématérialisés [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr)
- Une pièce d'identité avec photo permettant de vous identifier  
CNI, permis de conduire, permis de chasser, carte professionnelle délivrée par l'Etat
- Ancien passeport + photocopie ou déclaration de perte/vol
- Acte de décès du défunt si l'indication veuve est demandée
- Jugement de divorce si l'intéressé(e) est autorisé(e) à porter le nom de son ex-époux

### Si vous êtes hébergé chez vos parents ou une tierce personne

- Justificatif de domicile à votre nom de moins de 3 mois  
(attestation de sécurité sociale ou mutuelle santé, assurance auto ...)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant
- Pièce d'identité de l'hébergeant
- Déclaration sur l'honneur d'hébergement de moins de 3 mois certifiant y habiter depuis plus de 6 mois

Nous vous demandons de nous présenter les originaux des documents+photocopies. Il vous sera demandé de connaître les dates et lieux de naissance de vos parents.

Horaires / Mairie de Brie-Comte-Robert  
Sur RDV : Lundi, Mercredi, Vendredi, Samedi  
Sans RDV : Mardi, Jeudi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h  
VACANCES SCOLAIRES : tous les jours sur RDV  
Tel : 01.60.62.64.00